



# COMMUNE DE CORNAUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL ORDINAIRE

Mercredi 21 juin 2017 à 19h00

**Président :** M. Yves Rollier, président

**Secrétaire :** Mme Suzanne Staub, secrétaire

**Sont présents :** 15 membres du Conseil général  
5 membres du Conseil communal  
M. Walter von Gunten, administrateur communal  
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

**Excusés :** Mmes D. Barraud et C. von Bergen, M. A. Lecoultre

**Public :** ---

---

### Légende :

CC = conseillers communaux    PDC = plan directeur cantonal    ZAC = zone artisanale  
CG = conseil général                    PDR = plan directeur régional                    et commerciale  
CF = commission financière            PAL = plan d'aménagement local  
CE = Conseil d'Etat                    ZUD = zone d'utilisation différée  
CU = Commission de l'urbanisme  
CSI-TP = Commission des services industriels  
CEnv. = Commission environnement  
CEC = Commission des études et constructions  
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

---

Le président ouvre la séance à 19h05, avec les salutations d'usage.

### 1. Appel

**Mme Suzanne Staub** : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 14 conseillers généraux + le président sur 18.

**La majorité absolue est de 8.**

### 2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 3. Ordre du jour

Le président lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2017
3. Ordre du jour
4. Comptes de l'exercice 2016, rapport à l'appui
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Arrêté portant modification de l'arrêté du 23 novembre 2016 relatif au règlement de police du 10 septembre 2010, rapport à l'appui
7. Arrêté concernant la modification de l'article 4 de l'arrêté concernant l'impôt direct communal, rapport à l'appui
8. Adaptation du plan spécial et du règlement secteur « Marais aux Chevaux », rapport à l'appui
9. Rapports
  - 9.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2016 à mai 2017
  - 9.2 Rapport de gestion 2016 du SSREDL
  - 9.3 Rapport de gestion et d'activité 2016-2017 du CAP
10. Interpellations et questions
11. Motions et propositions
  - 11.1 Démission de la commune de Cornaux du Syndicat intercommunal du Théâtre Régional de Neuchâtel (SITRN)
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions
14. Divers

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### 4. Comptes de l'exercice 2016, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

**M. C. Baudet (CF)** : *La Commission financière s'est réunie le 12 juin 2017 pour prendre connaissance et analyser les comptes de l'exercice 2016.*

*Les comptes bouclent avec un déficit de CHF 349'000.-. Le budget 2016 prévoyait un déficit de CHF 416'000.-*

*Comme vous pouvez le constater, le déficit est inférieur aux prévisions de 16%, soit CHF 67'000.-. Le facteur « chance » y a joué un rôle important ! En effet, la plupart des chapitres sont déficitaires par rapport au budget. Ainsi, l'embellie toute relative constatée est due principalement à la réduction des coûts de l'enseignement et de la formation.*

*2016 est le dernier exercice, présenté selon la norme du « modèle comptable harmonisé 1 » (MCH1). Dès 2017, la norme MCH2 est appliquée, cette nouvelle norme inclut des volants de sécurité financière permettant de faciliter l'équilibre des finances communales. De plus, la nouvelle norme MCH2 permettra de mieux comparer les communes entre elles. En conséquence, les efforts visant à l'équilibre des finances communales doivent être poursuivis avec toute la rigueur nécessaire. Le Conseil général doit être informé que l'état de Neuchâtel continuera de transférer des charges diverses et variées aux communes. Il est donc essentiel que la commune consolide sa résilience financière.*

*Nous indiquons que les comptes ont été audités, selon les spécifications légales, par la fiduciaire Müller et Christ. Cet audit n'a relevé aucun fait ou élément devant être corrigé.*

*Au vu de ce qui précède, et après analyse de tous les éléments susmentionnés, la Commission financière accepte, à l'unanimité, les comptes 2016.*

**Mme S. Staub (PS)** : C'est ce lundi soir que nous nous sommes retrouvés avec le groupe socialiste afin de préparer le conseil général de ce soir. Un point important de la séance est l'approbation des comptes 2016. Nous avons passé en revue tous les comptes, nos interrogations ont été satisfaites grâce au professionnalisme de nos conseillers communaux qui ont pu répondre à toutes nos questions. La présentation des comptes est claire et nous remercions également les membres de l'administration du travail exécuté. Le déficit de CHF 349'247.00 est moindre par rapport à ce qui avait été prévu au budget, grâce à des charges moins élevées de l'éorén. Cependant, ce signal positif reste fragile, les chiffres rouges doivent toujours rendre attentives nos autorités au fait de gérer au mieux nos deniers sans pour autant trop « sabrer » dans le social et la culture. Vous comprendrez donc que le PS acceptera les comptes 2016. Merci de votre attention.

**M. W. Schärer (PLR)** : *Le groupe PLR a parcouru le dossier des comptes 2016. Les quelques questions ont trouvé réponses. Comme pratiquement chaque année des frais imprévus obligatoires d'instances externes viennent pénaliser au-delà du budget. A noter aussi que le nouveau système de comptabilité ne favorise pas la compréhension par des néophytes en la matière. Les comptes étant encore contrôlés par des organes spécialisés, le groupe PLR les acceptera.*

**Le président** : procède à la lecture des comptes.  
Aucune question.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**  
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

## 5. **Nomination du bureau du Conseil général**

Le président ouvre la discussion :

**M. H. Kohler (PS)** : Le parti socialiste est d'accord de reconduire le bureau du Conseil général dans sa composition actuelle.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : D'entente avec les participants, le groupe PLR reconduit également le bureau du Conseil général dans sa composition actuelle.

Applaudissements de l'assemblée.

## 6. **Arrêté portant modification de l'arrêté du 23 novembre 2016 relatif au règlement de police du 10 septembre 2010, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. L. Krebs (PLR)** : Le PLR s'est penché sur ces histoires de « Poules à plumes » est accepte cette modification, ce qui permettra d'avoir de l'ordre dans les jardins.

**M. A. Askandar (PS)** : Le PS accepte le présent arrêté.

- **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**  
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

7. **Arrêté concernant la modification de l'article 4 de l'arrêté concernant l'impôt direct communal, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF)** : *La commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la modification de l'article 4 et vous propose de soutenir cette demande de changement.*

*L'adaptation automatique du taux maximum autorisé par la législation cantonale, respectivement de 1.5 0/00 à 1.6 0/00, semble judicieuse et permettra son ajustement sans repasser à chaque fois devant le Conseil général pour approbation.*

*Merci pour votre attention.*

**M. C. Baudet (PLR)** : *Nous avons pris acte des modifications adoptées par le Grand conseil neuchâtelois de plusieurs lois traitant des finances cantonales et impactant notre commune. Ainsi, l'article 273, alinéa 2 de la loi sur les contributions directes indique que les communes peuvent prélever un impôt foncier avec un taux maximal de 1.6 pour mille de la valeur cadastrale contre 1.5 pour mille au préalable.*

*Afin de gagner en agilité lors d'un tel changement proposé par l'autorité législative cantonale, l'article 4 de l'arrêté concernant l'impôt direct communal se propose de ne plus mentionner de taux pour l'impôt foncier, mais d'indiquer que ce dernier est fixé au taux maximum autorisé dans la loi sur les contributions directes.*

*Le PLR est favorable à la modification de l'article 4 de l'arrêté concernant l'impôt direct communal.*

**M. A. Askandar (PS)** : Le PS accepte le présent arrêté.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

8. **Adoption du plan spécial et du règlement secteur « Marais aux Chevaux », rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CU)** : *La commission d'urbanisme a pris connaissance du rapport du Conseil communal, ses annexes ainsi que de l'ensemble des dossiers d'Urbaplan. Les membres de la commission ont également participé aux séances d'information organisées par le CC en date du 22 mai 2017.*

*Du point de vue urbanistique et de l'aménagement du territoire, ce secteur fait partie du pôle de développement de Cornaux-Cressier et identifié comme « Pôle spécifique d'importance régionales » dans le plan directeur cantonal. Il est également identifié, comme zone d'activités régionale autorisant des activités commerciales. Deux autres zones constituent ce secteur, respectivement une zone d'activité artisanale et industrielle ainsi qu'une zone de même nature, mais réservée à des activités stratégiques.*

*Sur la base d'un dossier complet déjà soumis à notre commission en mars 2015, nous constatons une évolution importante du dossier au point de vue des accès, de la circulation et du stationnement. De 2 phases initialement prévues, nous passons à 4 phases dans le projet actuel. Ceci a l'avantage pour les promoteurs d'accélérer le*

*processus d'implantation des entreprises et d'éviter un engagement financier très important dès le début. Mais le désavantage, pour les usagers de la route cantonale de ce secteur, est d'avoir à subir des modifications en 4 temps. La phase 2 prévoit une régulation partielle de la jonction par feux lumineux et il serait souhaitable que le développement de cette zone atteigne rapidement la phase 3 au risque de voir cette régulation lumineuse subsister à long terme.*

*En ce qui concerne la desserte piétonnière et par transport public, des solutions minimales sont évoquées à titre d'intention. Un projet concret favoriserait certainement l'implantation des entreprises des 3 secteurs d'activités qui préconisent l'utilisation des transports publics.*

*Le règlement du plan spécial fixe les règles architecturales et les aménagements extérieurs. Le Conseil communal délivre les permis de construire. Un contrat d'équipement entre la Commune et les propriétaires règle les modalités de financement. La maintenance des équipements publics est assurée par la Commune et financée par la seule taxe du parking de la zone commerciale. La commission souhaite que le Conseil communal porte un point d'attention particulier au financement de la maintenance des équipements publics. En effet, à moyen terme il ne faudrait pas que l'opération devienne très onéreuse et sans autres voies de financement.*

*En conclusion, la commission vous propose d'adopter le plan spécial et le règlement du secteur « Marais-aux-Chevaux » qui nous est soumis ce soir car il permettra à la Commune d'aménager et de développer cette zone selon la volonté confirmée dans le « Plan d'aménagement local » en vigueur datant de 1999.*

*Merci pour votre attention.*

**Mme S. Staub (CEnv.)** : Au nom de la Commission de l'environnement, voici nos réflexions : Etant donné que la zone n'est plus une zone agricole, nous ne sommes pas opposés à l'implantation de commerces, d'activités artisanales et industrielles dans ce secteur. Cependant, l'accès à la parcelle nous paraît très compliqué étant donné que celle-ci jouxte l'autoroute. Ne pourrait-on pas faire des accès plus directs depuis l'autoroute ? Après d'âpres discussions, nous nous inquiétons de la surcharge du trafic dans et autour du village. La pollution supplémentaire de l'air de ce coin de pays est déjà bien saturée. Comment le nombre de véhicules à venir a-t-il été évalué ? Est-ce une évaluation fiable ? Pourquoi un revêtement phono-absorbant sur toute la longueur du chemin des Nageux soit 270 mètres, alors qu'il y a des habitations qu'au début de la rue ? Et seulement 180 mètres sur la route des Provins où il y a beaucoup plus d'habitants ! Beaucoup de questions et surtout une grande responsabilité par rapport à ce projet pharaonique et qui va durer de nombreuses années. Nous espérons que celui-ci sera fiable et rentable pour la commune et que les promoteurs assumeront jusqu'au bout ce projet. Les frais supplémentaires pour la commune nous inquiètent aussi beaucoup. Notre commission a donc encore beaucoup d'interrogations mais laissera les personnes voter selon leur propre ressenti. Merci de m'avoir écouté.

**M. C. Divernois (PLR)** : *Ce rapport a retenu toute l'attention du groupe PLR.*

*Le Marais aux chevaux est une histoire émotionnelle à n'en pas douter. Les débats ont été nombreux et animés.*

*La hausse du trafic routier, les risques de changement régulier d'enseignes, qui ne tourne pas financièrement dans la partie commerciale, est à craindre. La création des ronds-points à l'entrée du village ne fait pas l'unanimité non plus. Les rentrées fiscales ne peuvent pas être estimées actuellement, ne sachant pas à quelle vitesse ni quelles entreprises viendront s'implanter dans ces zones.*

*Pour tout le secteur du Marais aux Chevaux, la priorité devrait être mise sur les entreprises industrielle et artisanale de la région et à forte valeur ajoutée, ce qui permettrait d'avoir un maximum d'emploi à long terme pour cette zone et une stabilité de l'offre en entreprise.*

*Malgré tout, la zone commerciale est un mal nécessaire, qui permettra le développement de tous le reste de la zone industrielle et artisanale du Marais aux Chevaux. Sans*

*l'impulsion des commerces comme "Conforama" voir "Coop Brico loisirs" dans la zone commerciale, aucun développement rapide du Marais aux Chevaux n'est possible.*

*Une chance unique se présente à nous pour le développement de cette zone, d'amener des places de travail, d'améliorer notre situation concernant la péréquation financière cantonale (grâce aux emplois créés) et ceci sans que cela ne coûte à la commune. Si nous ne saisissons pas cette opportunité maintenant, tout développement futur à court, moyen ou long terme du Marais aux Chevaux sera extrêmement difficile, voir impossible. Ce qui poussera les entreprises prêtes à intégrer cette zone maintenant, de choisir un autre lieu dans le canton voir hors du canton.*

*N'oublions pas que toutes constructions futures dans la zone du Marais aux Chevaux se fera par des mises à l'enquête publique, avec possibilité de formuler des oppositions si les règles fixées dans les différents règlements ne sont pas respectées. A nous membre du Conseil Communal, du Conseil générale ou simple citoyen d'être vigilant.*

*Le groupe PLR accepte à la majorité, le plan spécial et le règlement secteur "Marais aux Chevaux"*

*Merci de votre attention.*

**Mme M. Perrenoud (PS)** : Le groupe du PS a débattu de tous les problèmes déjà cités. Le débat a été animé et riche. Les deux conseillers ont répondu à toutes nos interrogations et nous ont rassuré. Les emplois pèsent dans la balance par rapport aux décisions importantes que doit prendre notre commune. On se doit de développer ce village avec une vision positive. D'autre part, il plane encore beaucoup de doutes par rapport aux 13'500 véhicules/jour qui généreront un trafic important aux abords et dans le village. A quelque part, c'est comme signé un « chèque en blanc »...il faut faire confiance à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce projet principalement au Conseil communal. A chacun de faire sa réflexion personnelle et de voter en son âme et conscience.

**M. J.-L. Décrevel (à titre personnel)** : *Bien conscient que la zone visée présente un indéniable attrait, il m'apparaît irresponsable d'en sacrifier l'affectation pour des surfaces de vente, alors qu'à quelques kilomètres des enseignes se ferment laissant ainsi des volumes inoccupés.*

*Si les différentes études présentées ont été réalisées avec sérieux et compétence je pense qu'elles engendrent finalement des contraintes et des besoins de réalisations disproportionnées, générant par là des coûts prohibitifs, ceci d'autant plus que ces derniers seront progressifs en fonction de l'évolution du projet dans la durée. Evolution qui est à ce jour une parfaite inconnue.*

*Il faut également tenir compte que la réalisation de ce projet empiète notre qualité de vie, en obstruant notamment l'accès principal à notre localité, ainsi qu'en ralentissant encore davantage l'évacuation des eaux claires par le canal Malbor. Ceci n'étant cependant pas un souci pour tout un chacun car les zones de rétention d'eau sont inévitablement les terres agricoles qui longent le canal du bois Rond, ainsi que les jardins communaux.*

*Concernant les promesses de rentrées fiscales des personnes morales il faut bien être conscient qu'elles ne seront réalités que dans plusieurs années, notamment par le fait que les nouvelles implantations auront d'abord à rembourser leurs importants investissements avant de passer à la case impôts. Serons-nous encore Cornaux à ce moment-là ?*

*D'autre part, au vu des comptes 2016, présentés ce soir, la redistribution liée aux emplois dans la commune est à 134.- par emploi plein temps, il faut par conséquent l'équivalent de 300 emplois pour équilibrer 1 point d'impôt à Cornaux. C'est mirifique !*

*Selon les dernières informations l'état serait intéressé par l'acquisition de parcelles dans la zone, avec quels moyens ? Ceci en connaissant la situation catastrophique des finances cantonales. Pour rappel la convoitise que la Landi a manifestée pour un achat de terrain n'est à ce jour plus du tout d'actualité !*

*Pour en revenir à nos autorités cantonales elles apparaissent dès maintenant comme un état providence, alors que dans la commune, plusieurs projets sont bloqués par ces mêmes acteurs !*

*C'est, finalement, bien conscient de l'importance des investissements déjà été consentis pour ce projet ainsi que de sa situation très intéressante, que je maintiens mon opposition au plan spécial qui nous est soumis ce jour.*

*Merci de votre attention.*

**M. M. Clottu (CC)**: *Vous avez été, ainsi que la population invitée à une séance d'information au sujet de la future affectation du Marais aux Chevaux. Et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il s'agit là d'un projet qui devrait dynamiser notre village – tout comme l'ont fait nos aînés dans les années 60 avec l'arrivée de Juracime et de la Raffinerie. Ces entreprises ont permis à notre village de prospérer.*

*Nous avons construit entre autres des collèges, une salle omnisports et une salle de spectacles. De plus, nous avons bénéficié, jusqu'à il y a peu, d'un coefficient fiscal parmi les plus bas du canton. Malheureusement la crise est passée par là, et depuis quelques années, avec les reports de charges de l'Etat sur les Communes, les exigences sont toujours plus contraignantes.*

*S'il est vrai que certains pensent que nos ouvrages sont quelque peu somptueux, il n'en demeure pas moins qu'ils sont la fierté de notre village.*

*D'aucuns diront qu'il s'agit des meilleures terres agricoles de la Commune voir de la région ! Je souligne toutefois qu'une partie de celles-ci sont souvent inondées et surtout, plusieurs surfaces parmi les plus intéressantes ont fait l'objet de promesse de vente de la part des propriétaires qui, soit dit en passant, étaient agriculteurs et, pour mémoire, cette zone n'est plus affectée à l'agriculture, c'est une zone à vocation industrielle et commerciale.*

*Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'imiter nos Aînés en acceptant le projet du Marais aux Chevaux qui doit nous amener du « sang neuf » grâce aux entreprises et commerces qui pourront s'y implanter. A relever que nous avons minimisé les frais à charge de la Commune pour la construction des infrastructures prévues (routes – électricité – eau – eaux usées).*

*Nous pouvons donc que nous réjouir de ce projet.*

**M. J.-L. Décrevel (à titre personnel)**: *J'aimerais rebondir sur les propos de M. Clottu pour sa citation « d'imiter les aînés ». J'espère que l'on ne va pas se trouver avec un trou de calcaire et une carrière d'argile sur la zone du Marais aux Chevaux. Ceci étant dit, j'aimerais préciser que nos aînés n'ont pas choisi délibérément d'implanter Juracime, le Groupe E ainsi que Varo Refining, mais qu'ils y ont été contraints dans une période où Cornaux était un village agricole et qu'il y avait un besoin de ressources extérieures et qu'elles ont été quelque peu forcées dans cette région.*

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité ( 12 oui – 2 non)  
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.**
- ➔ **Celui-ci est accepté à la majorité (9 oui – 2 non – 3 abstentions).**

## 9. Rapports

9.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2016 à mai 2017  
Néant.

9.2 Rapport de gestion 2016 du SSREDL  
Néant.

9.3 Rapport de gestion et d'activité 2016-2017 du CAP

**M. W. Schärer (délégué au CAP)** : *En tant que membre du CAP, je profite de la présentation de son rapport, pour vous informer de ce qui se passe au sein de son comité de gestion et des changements en cours..*

*Depuis juin 2016, après la dénonciation de la convention par les 4 communes, un groupe de réflexion s'est constitué, afin de débattre des besoins de nos jeunes. Un questionnaire a été distribué aux élèves du C2T.*

*62,8% des questionnaires ont été complétés, ce qui prouve l'intérêt de notre jeunesse à cette structure. Ces résultats nous ont donné des pistes de réflexion fiables. Voilà nos considérations :*

*Le CAP est une structure intercommunale qui, par des interventions ciblées, vise à s'adapter aux besoins socio-éducatifs et socio-culturels de tous les adolescents.*

*De par cette réalité, Nous avons décidé d'organiser dorénavant le CAP selon le modèle suivant et grâce à des verbes qui signifie en grammaire : l'action:*

- **Rayonner**
  - *Aller à la rencontre des adolescents dans les communes*
  - *S'impliquer dans la vie des écoles*
  - *Tisser des liens avec les sociétés locales*
  - *Mettre à contribution des bénévoles*
- **Agir**
  - *Organiser des activités en adéquation avec les attentes des adolescents*
  - *Proposer des animations et des activités régulières*
  - *Accueillir les adolescents*
- **Communiquer**
  - *Informer régulièrement les parents, la population et les autorités des communes*
  - *Créer des espaces de dialogues*

*Nous pensons qu'ainsi, une structure plus claire sera beaucoup plus dynamique et efficace pour notre jeunesse. **Concrètement, voilà des interventions du CAP qui fonctionnent déjà :***

- ***Les animatrices se rendent dans les différentes communes. A terme, il est prévu 2 présences par mois dans chaque commune.***
- ***Intervention également au C2T à la pause de midi. Ainsi des liens précieux se sont tissés.***
- ***Des bénévoles aident au midi au CAP. C'est des repas qui sont servis pour les élèves qui ne peuvent pas rentrer chez eux à midi.***
- ***Le programme mensuel d'animation du Centre est et sera publié dans les médias régulièrement.***

*Avec toute cette énergie et ces changements, nous espérons que vous aurez ressenti l'importance primordiale de ce centre pour nos adolescents, afin d'aider à leur intégration sociale. L'individualisme de notre monde actuel, super connecté, ne permet plus ou peu cet apprentissage de vie. Le centre d'animation et de prévention est donc tout indiqué pour aider nos adolescents à se sentir mieux dans leur environnement, entourés et épaulés par d'autres adultes professionnels.*



Et enfin, afin de vous convaincre de poursuivre ce projet, à nos côtés, voilà encore certains buts à atteindre.

- Atteindre une fréquentation de 15 jeunes en moyenne (accueil libre)
- Avoir des contrats de travail de droits privés
- Parvenir à avoir 2 présences / mois dans chaque commune
- Au minimum 24 activités par année au sein des communes concernées
- Impliquer les citoyens dans la gouvernance de l'association au travers de nouveaux statuts
- Nouer une relation étroite avec le C2T
- Adapter la **nouvelle** convention intercommunale pour le **nouveau** CAP.

Merci de votre écoute et de votre futur soutien. Sans oublier que comme l'a dit Mia Riddez et Louis Morisset : « La jeunesse, c'est ce qu'il y a de plus difficile à traverser ». Notre rôle d'aînés est de construire des ponts. Le CAP en est un.

## 10. Lettre et pétitions

Néant.

## 11. Motions et propositions

11.1 Démission de la commune de Cornaux du Syndicat intercommunal du Théâtre Régional de Neuchâtel (SITRN)

**Le président** : La discussion est ouverte.

**M. W. Schärer (PLR)** : J'aimerais rajouter que dans l'Entre-deux-Lacs, les communes de Cressier, Le Landeron, Lignières et Enges ne font pas partie de ce syndicat.

**Mme I. Weber (CC)** : *Il y a 20 ans, 15 communes du Littoral décidaient d'unir leurs efforts et leurs ressources afin de donner naissance au Théâtre du Passage. L'institution, inaugurée en l'an 2000, rayonne depuis lors sur toute la région pour la plus grande satisfaction de près de 40'000 spectateurs par an.*

*Grâce à la passion et à l'excellente gestion de Robert Bouvier, le théâtre du Passage a toujours réussi à nous offrir une programmation variée et de qualité tout en garantissant un prix des places aussi bas que possible afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter.*

*Le théâtre du Passage fait également beaucoup d'efforts pour proposer aux écoles du Littoral des spectacles de qualité afin d'initier les enfants et les étudiants à la culture parce que, n'oubliez jamais que la culture est indissociable de l'éducation et comme le disait Lincoln, si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance.*

*Selon un autre célèbre homme d'Etat : « La culture est un antidote à la violence car elle nous invite à la compréhension d'autrui ». Il serait bon de ne pas l'oublier aujourd'hui alors que les pays qui nous entourent subissent au quotidien des attaques insensées.*

*Alors oui, la culture a un coût. Pour Cornaux CHF 26'000.- par année soit environ 16.- par habitant.*

*Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, vous pouvez aujourd'hui faire le choix du repli sur soi, vous pouvez décider de laisser la responsabilité de la transmission de la culture aux autres, vous pouvez rompre la solidarité choisie et soutenue par vos prédécesseurs.*

*Cette attitude ne correspond pas à la vision du CC.*

*Mais vous pouvez également privilégier le soutien à votre théâtre, choisir de miser sur ce partenariat intercommunal, confirmer votre attachement et votre confiance à ce fleuron romand en matière théâtrale, faire le pari de la culture comme lien intergénérationnel et interculturel.*

*Pour le CC, c'est cela aujourd'hui, prendre ses responsabilités.*

**M. H. Kohler (PS)** : *Lorsque les finances vont mal il est de bon aloi de couper les prestations dévolues pour la jeunesse ou la culture. La jeunesse est l'avenir de notre communauté mais tel n'est pas le propos de la motion qui nous est présentée. Cette motion s'attaque à un des fondements de l'être humain, c'est à dire la culture. Et le théâtre fait partie de cette culture.*

*Quelques chiffres trouvés dans l'édition du samedi 17 juin 2017 de l'Express:*

*35.000 billets ont été imprimés, le théâtre à une occupation de 90%. Grâce à une bonne gestion et à la participation du syndicat les prix moyen des billets ont pu baisser de 40 francs à un peu plus de 30 francs.*

*Le programme de cette année présente comme d'habitude une multitude de spectacle allant de l'opéra à la comédie avec Yann Lambiel et Marc Donnet-Monay. Les pièces de théâtre sont de très bonne qualité. Il y a aussi une petite salle où sont présentés des pièces plus intimistes. Certains jours il y a aussi un "midi littéraire" où les gens peuvent discuter avec des auteurs sur leurs œuvres. Et je n'oublierai pas de citer encore nos illustres comédiens neuchâtelois Cuche et Barbezat qui se présenteront en novembre.*

*Il est aussi passé le temps où seul les plus nantis pouvaient aller au théâtre pour y montrer leurs toilettes.*

*L'idée d'organiser des spectacles dans la salle T'atout me paraît louable mais il faudrait alors avoir des moyens que la commune n'a pas. Cela ne se chiffre pas en quelques dizaines milliers de francs mais en centaines de milliers voir plus pour les spectacles qui sont proposés. En plus la salle que nous avons ne permet pas d'avoir un confort de vue pour apprécier à sa juste valeur un spectacle. Cela est du à la configuration plane de la salle alors qu'un théâtre est en pente.*

*Pour finir j'aimerais, au titre de me répéter, de dire que la culture fait partie intégrante du genre humain et que sans culture l'être humain ne peut être considéré que comme un animal sauvage.*

*En conséquence le parti socialiste a décidé à l'unanimité de refuser cette motion.*

**M. W. Schärer (PLR)** : *Je ne comprends pas que l'on puisse dire que cette institution est gérée convenablement. Dans le budget du syndicat, on y remarque les dépenses et les recettes et à chaque fois les communes doivent renflouer.*

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : *Ce qui a motivé le dépôt de cette motion et qui a été discutée en séance de parti, c'est que nous mettons à disposition une nouvelle salle de spectacles. Un montant important a été investi à sa réalisation, bien sûr elle n'est pas la prestance du théâtre. Il serait bon de développer une offre culturelle un peu élitaire mais plus en accord avec la population. C'est une des raisons qui a favorisé le dépôt de cette motion.*

**Mme M. Perrenoud (PS)** : *J'ai participé plusieurs années à la commission du théâtre. Je me suis retrouvée dans un monde « riche » d'idées, de cultures et presque de génie. La façon dont il est conduit est génial. Il est vrai que les communes doivent aider régulièrement pour la bonne marche de celui-ci et c'est normal que la culture « coûte » à la communauté. A la place de dire : on ne va plus participer au théâtre, c'est éventuellement de faire venir, dans notre salle, certains spectacles, dans la mesure du possible. Nous avons également voter une augmentation d'impôts afin d'éviter de sabrer, en autres, dans la culture.*

**Mme S. Staub (PS)** : *Effectivement, comme dit Jean-Luc, les objectifs ne sont pas les mêmes pour un petit théâtre communal comme le nôtre, même s'il est dynamique. Simplement, un théâtre comme celui du Passage amène d'autres possibilités, d'autres*

approches et plein de découvertes. Ces dernières nous permettent de nous enrichir culturellement et d'ouvrir nos esprits et je pense que c'est un plus.

**M. H. Kohler (PS)** : Je rajouterais que j'ai été membre de la commission du théâtre, au même titre que Maddalena, pendant 6 ans et le travail effectué a toujours été impeccable. Ce n'est pas un théâtre pour élitiste.

**M. M. Clottu (CC)** : Vous avez parlé finance et gestion, je me permets de vous donner quelques chiffres quant à la contribution des communes (voir annexe). Pour Cornaux, la contribution est de 0,99 %, donc moins de 1 % est à notre charge.

**M. W. Schärer (PLR)** : Au vu des chiffres que vous avez avancés, il ne faut pas me dire que c'est de la bonne gestion !

**Mme I. Weber (CC)** : La gestion de ce théâtre est excellente, il est bien clair que cela coûte, mais les budgets présentés ont toujours été respectés. La tenue des comptes est rigoureuse et je vous engage à aller voir les autres théâtres de Lausanne ou Genève et si vous trouvez des spectacles de cette qualité et au même prix, je serais ravie de l'entendre. En règle générale, les prix pratiqués sont plus onéreux. Je ne peux pas laisser dire n'importe quoi !

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Le retrait de la Commune de Cornaux ne mettra pas en péril le théâtre vu sa faible contribution qui nous a été communiquée.

**Le président** : On passe au vote. Ceux qui sont pour cette démission sont priés de leur faire par un levé de main.

➤ 2 pour                      8 contre                      4 abstentions

Cette motion est donc refusée.

## 12. **Communications du Conseil communal**

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Lors de la séance d'avril, il avait été proposé de faire une sorte de bibliothèque sous le couvert de la forge. Elle sera réalisée en cours d'année. Une armoire sera installée.

Situation financière suite à la rénovation du bâtiment Fontaines 10 : Pour la partie bâtiment sans le 1<sup>er</sup> étage, nous avons un crédit de CHF 3'530'000.00, à l'exception de la facture des crochets (pare-neige) le montant se monte à CHF 3'294'744.50.

Pour le 1<sup>er</sup> étage : nous avons un crédit de CHF 300'000.00, nous sommes à CHF 294'816.85 et pour la cour, nous avons un crédit de CHF 200'000.00 nous sommes à CHF 162'932.90. En l'état actuel, il y a encore à honorer env. CHF 100'000.00 de factures.

**Mme C. Salzmänn Silva (CC)** : informations sur les dossiers d'urbanisme

- ◇ Les Nagrets : une modification du plan d'aménagement local relative à l'implantation d'un Eco-quartier a été déposée au Service de l'aménagement du territoire pour prévis ;

- ◇ Présentation d'un projet de port à sec (zone A Bugeon) : une présentation a été faite dudit projet aux membres du CC. Ce port à sec se trouvera entre Vitogaz et MTS SA, au bord de la Thielle. Le secteur Lacs et cours d'eau du SPCH a, d'ores et déjà, donné son aval à ce projet.

**M. M. Clottu (CC)** : Lors de la dernière séance, M. Kohler a demandé où en était le dossier « Place de parc pour handicapés ». A ce jour, nous avons commencé les travaux, une petite rampe a été réalisée et le marquage de la place sera fera dès que les machines seront à disposition. Cette place se situera à l'Ouest de la place de parc qui est devant la salle omnisports, à côté des escaliers. Deux places seront réunies pour n'en faire plus qu'une.

### 13. **Interpellations et questions**

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Je reviens sur la « boîte à livres » et je trouve également l'idée très bonne. Vous n'êtes pas sans savoir que les incivilités sont de plus en plus fréquentes et que pour exemple, une personne privée avait déjà mise en place cette petite infrastructure et qu'elle s'est retrouvée, un beau matin, devant sa place avec des cartons de revues, livres, etc. qu'elle a dû porter, elle-même, à la déchetterie. Je pense que le Ecopoints qui a été installé aux Martinettes et puis enlevé est le reflet criant de nombreuses incivilités.

**Mme S. Staub (PS)** : Je pense que cela est juste de parler d'incivilités mais il faut être optimiste. En amenant un peu de lecture, de culture peut-être satisférons-nous une partie de la population, donnons-nous une chance.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Très volontiers, mais je ne suis pas la personne qui va se rendre à la déchetterie pour débarrasser ce que les gens ne veulent plus. Ce n'est pas non plus le ressort des personnes de la voirie d'effectuer cette tâche.

### 14. **Divers**

**M. O. Makaci (CC)** : Information sur l'Info-radar. Un radar a été posé durant la semaine du 27 mars au 3 avril 2017 aux Provins 4 et à Clos St-Pierre 22. En général la vitesse est respectée, en annexe, vous trouverez les résultats.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Je reviens sur l'aspect historique en lien avec le dossier Marais aux Chevaux pour simplement tracer l'autre zone industrielle de la commune de Cornaux qui était la zone qui se situe entre Juracime et la Thielle. Cette zone était agricole qu'on s'est réjoui de dézoner. Ce terrain familial a été vendu au départ en vue de l'implantation d'une fabrique de fenêtres, ladite fabrique nous ne l'avons jamais vu. La deuxième affectation prévue était une prison, la troisième implantation une distillerie ensuite le terrain a servi à Expo02 et maintenant on se retrouve avec le dépôt de l'entreprise MTS SA. Comme quoi, génial il y a une zone industrielle qui va s'implanter, cela ne veut pas dire que ce sera la panacée et que ce sera prolifique.

**Mme S. Staub (PS)** : concernant les radars, il serait utile d'en mettre un en haut de la rue des Fontaines au départ de la montée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h19.

Cornaux, le 21 juin 2017  
Administratrice-adjointe  
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président, La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub



## contributions des communes

projet / tableau de repartition / contributions 2016 à charge des communes du SITRN

Communes	Population au 31.12.16	Eloignement E	Population P	%	Comptes	Budget	Différence	Par habitant
Neuchâtel	33'668	100	33'668	57.29%	1'516'058.64	1'535'715.74	-19'657.10	45.03
Hauterive	2'638	90	2'374	2.93%	77'655.87	77'360.22	295.65	29.44
Saint-Blaise	3'231	90	2'908	3.59%	95'123.53	98'052.32	-2'928.79	29.44
La Tène	4'966	80	3'973	4.91%	129'960.72	129'594.33	366.39	26.17
Cornaux	1'593	50	797	0.99%	26'070.65	26'973.62	-902.97	16.37
Boudry	5'853	60	3'512	4.34%	114'880.96	110'850.52	4'030.44	19.63
Cortailod	4'774	60	2'864	3.54%	93'684.25	95'868.90	-2'184.65	19.62
Milvignes	8'988	70	6'292	7.78%	205'817.49	211'556.53	-5'739.04	22.90
Peseux	5'919	90	5'327	6.58%	174'251.39	177'125.68	-2'874.29	29.44
Corc.-Comondrêches	4'733	80	3'786	4.68%	123'843.77	126'000.08	-2'156.31	26.17
Bevaix	3'830	50	1'915	2.37%	62'641.53	64'864.35	-2'222.82	16.36
Gorgier	2'011	40	804	0.99%	26'299.63	26'637.71	-338.08	13.08
<b>Total</b>	<b>82'204</b>		<b>68'220</b>	<b>100.00%</b>	<b>2'646'288.43</b>	<b>2'680'600.00</b>	<b>-34'311.57</b>	
Total sans NE	48'536		34'552	42.71%	1'130'229.79			

Excédent de dépenses 2016

2'680'600.00



## Campagne "Inforadars" : Aperçu des résultats

2087 Cornaux

Semaine 13

Emplacement:	Provins 4		Clos-St.-Pierre 22	
Direction:	Ouest		Ouest	
Limitation:	50	km/h	30	km/h
Total	8 567	mes.	709	mes.
à la limite	8 336	mes.	451	mes.
+ 1 à + 5 km/h	201	mes.	189	mes.
+ 6 à + 10	23	mes.	59	mes.
+ 11 à + 15	4	mes.	9	mes.
+ 16 à + 20	1	mes.	1	mes.
+ 21 et plus	2	mes.		
Param. vitesse V85	46	km/h	34	km/h
Param. vitesse V50	40	km/h	28	km/h
Vitesse moyenne Vm	39.0	km/h	27.6	km/h
Dépass. tolérance	0.4%		9.7%	
Dépass. limitation	2.7%		36.4%	